



Présentation Démarches-simplifiées

Août 2023





Introduction



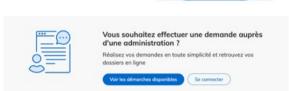
Présentation

effectuer
une démarche
administrative

Date de naissance: 2015

Date passage à l'âge adulte : 1 mars 2018

Qu'est ce donc ? une application développée par l'Etat



en liane

Que fait-elle ?: Elle propose un service en ligne afin de créer des téléservices en quelques minutes et d gérer les demandes des usagers sur toute la durée de vie d'un dossier (saisie, instruction, décision)

Caractéristiques : Application Open source, déployée (On primise) par plusieurs organismes ou services publics (Ministères des Armées, Santé, Gouv. Polynésien, Adullact...)



Notre équipe







Créée en 2016, notre équipe de choc regroupe toutes les compétences attendues!



Philippe Vrignaud Intrapreneur



Rédouane Bouchane Chargé des relations institutionnelles



Camilya Dellali Chargée de développement



Bouchra Lazaar Chargée de développement



Simon Lehericey Développeur/Ops



Paul Chavard Développeur



Christophe Robillard Animateur Communauté



Sébastien Carceles Développeur



Eric Leroy-Terquem Developpeur



Nicolas LAURENTI Ops



Julie SALHA Design / Accessibilité



Olivier MARCELLIN UX Designer



Lisa DURAN Développeuse



Martin Fourcade Développeur



Colin Darie Développeur



Kara Diaby Développeur



Bastien Ogier Ops



Démarches simplifiées: solution open source récompensée le 9 novembre 2021







•Prix spécial du jury : Le prix spécial du jury 2021 est décerné à la <u>DINUM</u> (Direction Interministérielle du Numérique) pour avoir poussé <u>Démarches Simplifiées</u>, qui au delà d'une solution 100 % open source de dématérialisation des démarches, offre une approche différente de la relation usager/agent. Véritable plateforme de standardisation et partage développée de façon collaborative, DS est utilisable potentiellement par 70 millions de français, et offre davantage de responsabilité aux agents publics en leur donnant la main sur leur environnement de travail et la possibilité d'enrichir l'outil.





Pourquoi démarches-simplifiées



La dématérialisation des démarches est un chantier devant nous



Seulement 30% des démarches administratives* de l'Etat en France sont accessibles en ligne

• Moins de 15% sont dématérialisée et interactives

80% des démarches ont une volumétrie inférieure à 10 000 dossiers par an

- 75% des démarches ne font pas l'objet de système d'information de traitement (backoffice)
- Des besoins de réactivité, d'urgence, d'adaptabilité

La France: 21 ème sur 27 pour le préremplissage des données en ligne

L'ennemi de la dématérialisation: le mail et la boite fonctionnelle ou personnelle de l'agent









Le cadre juridique de la dématérialisation







Articles du CRPA: Code des Relations entre le Public et l'Administration

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000031366350

Point 1 : Faciliter le droit à la saisine par voie électronique Article L112-8

• Toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

Point 2 : Le passage par un téléservice peut être déployé en sus et place de la saisine par mail Article L112-9

- L'administration met en place un ou plusieurs téléservices, dans le respect des dispositions de <u>loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 r</u>elative à l'informatique et aux libertés et des règles de sécurité et d'interopérabilité prévues aux chapitres IV et V de l'ordonnance n° <u>2005-1516</u> du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.
- Lorsqu'elle met en place un ou plusieurs téléservices, l'administration rend accessibles leurs modalités d'utilisation, notamment les modes de communication possibles. <u>Ces modalités s'imposent au public.</u>
 Lorsqu'elle a mis en place un téléservice réservé à l'accomplissement de certaines démarches administratives, une administration n'est régulièrement saisie par voie électronique que par l'usage de ce téléservice.





Rendre effectif pour tous le cadre juridique actuel



Point 3: L'identification d'un usager dans le cadre d'un téléservice est facilitée:

- Article R112-9-1 Créé par <u>Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016 art. 1</u>
- Pour une entreprise, son numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements, s'il s'agit d'une association, son numéro d'inscription au répertoire national des associations et, dans les autres cas, ses nom et prénom et ses adresses postale et électronique »

Point 4 : Formuler une décision par le biais d'un téléservice est légal

•L212-2: Sont dispensés de la signature de leur auteur, dès lors qu'ils comportent ses prénom, nom et qualité ainsi que la mention du service auquel celui-ci appartient, les actes suivants :

•Les décisions administratives qui sont notifiées au public par l'intermédiaire d'un téléservice conforme à l'article L. 112-9 et aux articles 9 à 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 200 felative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ainsi que les actes préparatoires à ces décisions ;





Rendre effectif pour tous le cadre juridique actuel



Point 5: Tout peut (doit) etre mis en oeuvre pour ne plus demander d'informations déjà connues des administrations:

Article L114-8 - Code des relations entre le public et l'administration - Légifrance

Les administrations échangent entre elles toutes les informations ou données strictement nécessaires pour traiter une demande présentée par le public ou une déclaration transmise par celui-ci en application d'un texte législatif ou réglementaire. Les administrations destinataires de ces informations ou données ne peuvent se voir opposer le secret professionnel dès lors qu'elles sont, dans le cadre de leurs missions légales, habilitées à connaître des informations ou des données ainsi échangées. [...]

(code des relations entre le public et l'administration)















Rendre effectif pour tous le cadre juridique actuel



Décision du Conseil D'état du 3 juin rappel des principes sur le recours une obligation de passage par une démarches en ligne

- « Contrairement à ce qui est soutenu, ni les principes d'égalité devant la loi, d'égalité devant le service public et de continuité du service public, ni le droit à la compensation du handicap énoncé par l'article L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles, ni le principe de non-discrimination reconnu par l'article 14 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ni, en tout état de cause, les autres droits garantis par la même convention, l'article 9 de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ou la loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations ne font obstacle, par principe, à ce que soit rendu obligatoire le recours à un téléservice pour accomplir une démarche administrative, et notamment pour demander la délivrance d'une autorisation. »
- Toutefois, le pouvoir réglementaire ne saurait édicter une telle obligation qu'à la condition de permettre l'accès normal des usagers au service public et de garantir aux personnes concernées l'exercice effectif de leurs droits.





La reconnaissance de la capacité d'action des Préfets



Décision du Conseil D'état du 3 juin rappelle des principes sur le recours à la dématérialisation

"En ce qui concerne la question de savoir si les préfets peuvent, sans y être habilités par un texte législatif ou règlementaire, créer un téléservice destiné à la prise de rendez-vous et au dépôt de pièces en vue de la présentation d'une demande, et s'ils peuvent rendre obligatoire son usage :

Il appartient aux préfets, comme à tout chef de service, de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration placée sous leur autorité. Ils peuvent ainsi prendre des dispositions relatives au dépôt des demandes qui leur sont adressées, dans la mesure où l'exige l'intérêt du service, dans le respect des règles ou principes supérieurs et dans la mesure où de telles règles n'y ont pas pourvu. Il en résulte que, sauf dispositions spéciales, les préfets peuvent créer des téléservices pour l'accomplissement de tout ou partie des démarches administratives des usagers. »

DS est donc adapté autant pour les démarches externes, qu'internes









Quelques chiffres



Rappel en quelques chiffres des usages de DS



9,2 millions dossiers (2,8 millions en 2021, 2,6 millions sur 2022 – fin octobre)

5,5 millions de comptes usagers

28 000 démarches publiées ou en cours de dématérialisation (4600 en 2021 et 4650 sur 10 mois en 2022)

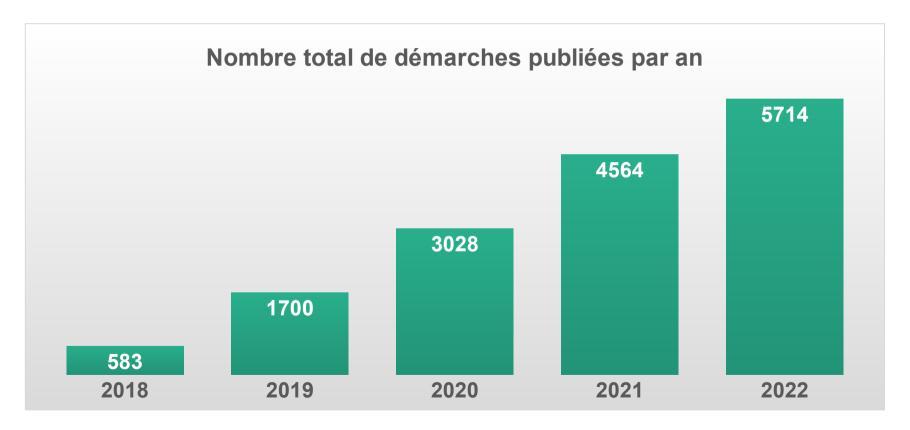
90 000 agents impliqués

1000 administrations partenaires













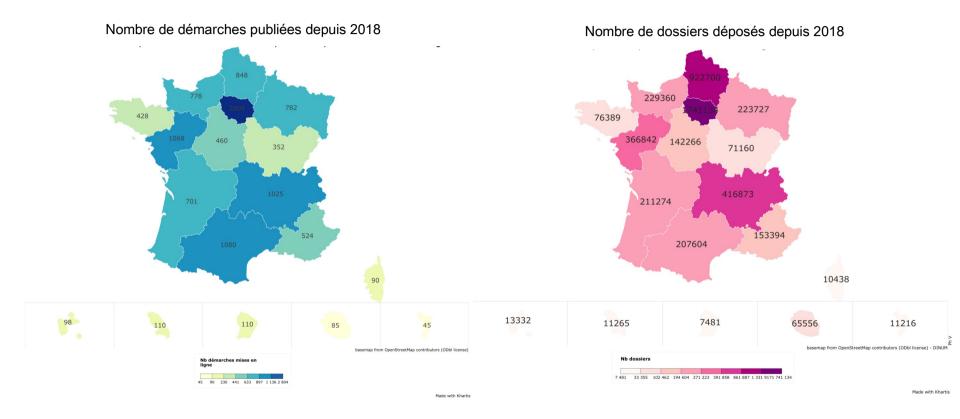






Démarches simplifiées en Région







Exemples de démarches et projets 2023



Réalisés en 2022 Prévus en 2023

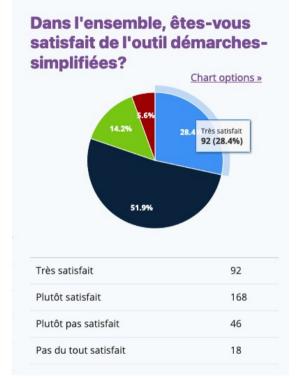




.



Résultats de notre enquête de satisfaction 2022



Sur 324 répondants, plus de 80% sont satisfaits

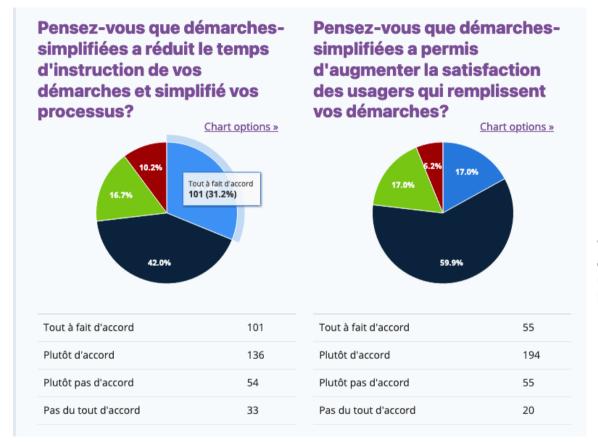


Simplicité de l'outil: 88,6 %



Résultats de notre enquête de satisfaction 2022

Gain de temps et simplification de l'instruction des dossiers: 73,2%



77% des agents considèrent que les usagers sont satifaits de l'utilisation de DS











l'application « open-source » démarches-simplifiées est déployée par :



Fraternité

demarches-simplifiees.fr

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE

demarches-simplifiees.fr en chiffres

5 042 administrations partenaires

4 918 277

dossiers déposés

MINISTÈRES Dématérialisation des Démarches Sociales SOCIAUX Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

w. .

Dématérialisation des Démarches Sociales en chiffres

31

6 9 4 4

administrations partenaires

dossiers déposés



MES-DĒMARCHES.GOV.PF

"Mes-Démarches" en chiffres

82

157 193

administrations dossiers partenaires déposés



Polynésie française

MINISTÈRE DES ARMÉES Liberté Egalité Fraternité

5

demarches-simplifiees.intradef.gouv.fr

100 M MINISTÈRE **DES ARMÉES** Égalité Fraternité

Dématérialisation des Démarches Sociales en chiffres

660

117

administrations partenaires

268

déposés





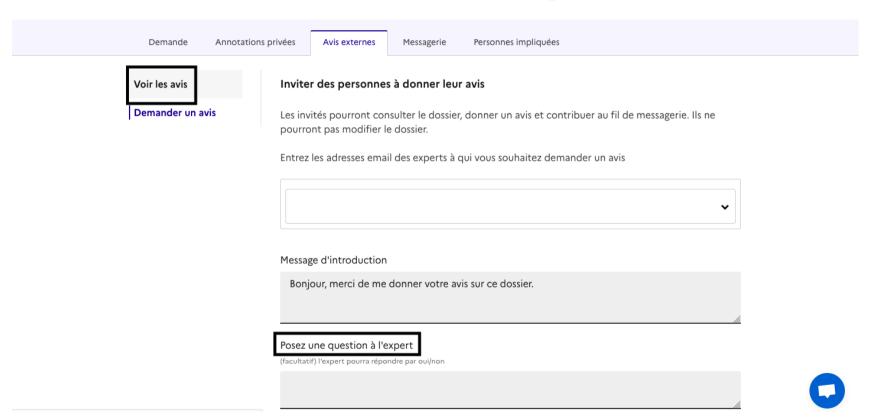


Les nouvelles fonctionnalités





Nouvel interface de la page d'avis





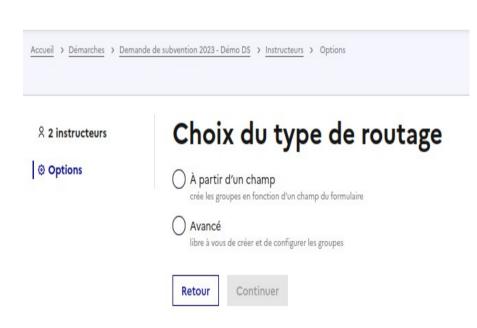
Les évolutions récentes: l'interface « toutes les démarches » et la refonte du routage !



Vue globale sur les démarches existantes

demarches-simplifiees.fr philippe.vrignaud@modernisation.gouv.fr → Aide r? X FR → Mes démarches Toutes les démarches Toutes les démarches Ce tableau de bord permet de consulter les informations sur les démarches simplifiées pour toutes les zones. Filtrez par zone et statut. Consultez la liste des démarches et cliquez sur une démarche pour voir la zone et quels sont les administrateurs ▼ Filtrer 14609 démarches Réinitialiser istère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales > + Mes zones nistère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique 🗴 Premier ministre x Ministère de la Cohésion nistère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires 🗴 des territoires et des Relations avec les finistère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse 🗴 linistère de la Culture collectivités territoriales Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer x Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion > Ministère de l'Économie, finistère de la Santé et de la Prévention 🗴 Collectivité territoriale x des Finances et de la Souveraineté industrielle nistère de la Transformation et de la Fonction publiques × Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche x et numérique inistère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire x Ministère de la Jeunesse et des Sports > Premier ministre 1 2 3 4 5 ... Suivant > >I Ministère de la Transition écologique et de la Démarche Administrateurs Statut Date Cohésion des territoires Ministère de l'Éducation CAFFA, session 2023 : Dépôt du mémoire 65190 2 Publiée 05/11/2022 nationale et de la

Le nouveau système de routage



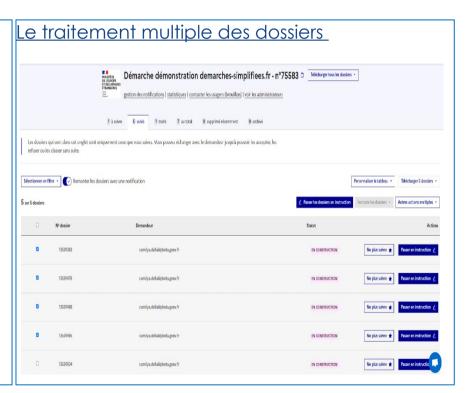






En plus de travaux de sécurisation et d'amélioration continue, les évolutions réalisées

Obligations RGPD: désignation du DPO Cadre juridique * Le cadre juridique justifie le droit de collecter les données demandées dans votre démarche auprès des usagers. Par exemple : • Texte de loi (loi, décret, circulaire, arrêté...) Texte juridique (statuts, délibération, décision du conseil d'administration...) En savoir plus avec cette vidéo de 5 minutes 🗹 Vous pouvez saisir un lien web vers ce texte, ou l'importer depuis un fichier. Lien vers le texte https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/3/13/INTA1906412D/jo/texte Importer le texte Choisir le fichier aucun fichier sélectionné RGPD Pour certaines démarches, veuillez indiquer soit le mail de contact de votre délégué à la protection des données, soit un lien web pointant vers les informations Lien ou email pour contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) test@test.fr









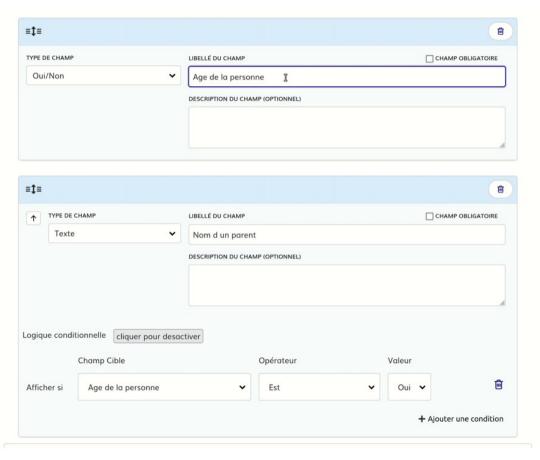


Attestation PDF lors du dépôt RÉPUBLIQUE demarches-simplifiees.fr FRANÇAISE Attestation de dépôt Égalité Fraternite Déposez votre demande de licence d'entreprise ferroviaire Ce document atteste que DIRECTION INTERMINISTERIELLE DU NUMERIQUE a déposé le 14 juin 2022 un dossier sur la démarche « Déposez votre demande de licence d'entreprise ferroviaire ». Identité du demandeur Dénomination : DIRECTION INTERMINISTERIELLE DU NUMERIQUE SIRET: 13002526500013



Les évolutions récentes : Le conditionnel

Il permet de faire apparaître un champ en fonction de la valeur d'un ou plusieurs champs situés au dessus de lui dans le formulaire





Le conditionnel: Exemple du dossier unique de demande de subventions, toute type d'organisme

Prácision

1. Identité du demandeur

Formulaire de demande

ous êtes *	Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, statut, nombre de salariés le cas échéant, numéro SIREN, numéro RNA le cas échéant. Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.
 Une association Une personne physique Un établissement public / service de l'État Un organisme privé Une collectivité territoriale 	Numéro du récépissé en préfecture Le cas échéant, si vous n'avez pas encore de RNA.
Cas un: « association »	L'association est-elle située dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ? * Oui Non L'adresse de correspondance est * L'adresse du siège social Une autre adresse Adresse de correspondance *



Le conditionnel: Exemple du dossier unique de demande de subvention, toute nature d'organisme



Formulaire de demande

Vous êtes *	
O Une association Une personne physique O Un	établissement public / service de l'État
 Un organisme privé Une collectivité territoriale Identité du demandeur 	
	Précision
Cas deux: Un organisme privé	Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, statut, nombre de salariés le cas échéant, numéro SIREN, numéro RNA le cas échéant. Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.
	L'adresse de correspondance est *
	O L'adresse du siège social O Une autre adresse



0

Démarches Simplifiées

Les orientations 2023

Interconnexion avec les outils tiers

• Outils de gestion, RPA, Chorus, VITAM...

Amélioration des interfaces USAGER

- RGAA
- Multiples dossiers
- Design

Productivité des instructeurs

Traitement multiple

Qualité des démarches

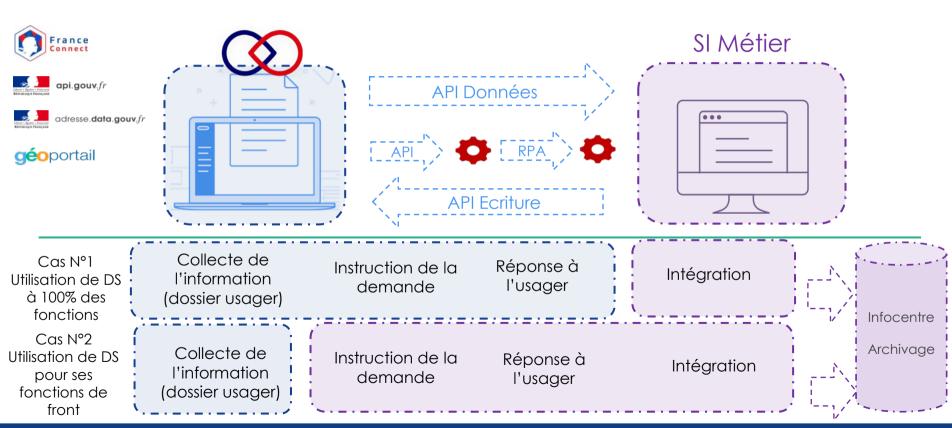
• Aides en ligne à la création de formulaires accessibles...







Pour les acteurs publics, les outils d'interopérabilité sont simplifiées







Dématérialiser avec DS, ce sont :

2 natures de gains

Gains résultant de l'utilisation d'une solution de dématérialisation sous la forme d'une plateforme de services mutualisée

- Pas d'investissement
- Pas de frais d'installation
- Pas de licence
- Pas de coût d'exploitation
- Pas de coût de support (sauf support métier)
- Pas de coût de personnalisation de l'outil
- Pas de maintenance
- Pas de cahier des charges
- Peu de formation

Gains résultant de la dématérialisation des démarches pour les services et les usagers

- Réduction du papier
- Réduction des échanges par mails
- Gains de temps pour les usagers
- Réduction des temps pour obtenir des dossiers complets
- Réduction des délais de traitement
- Réduction des courriers postaux
- Rapidité de mise en place
- Suivi des dossiers en continue pour l'usager



L'animation du réseau



- Webinaire mensuel
- News letter à chaque nouvelle fonctionnalité
- Accompagnement des utilisateurs de DS (administrateurs, instructeurs)
- Élaboration d'un guide de la dématérialisation réussie via DS
- Support







Ressources open sources sur: https://github.com/betagouv/demarches-simplifiees.fr

Documentation: https://doc.demarches-simplifiees.fr

Ressources vidéo: https://doc.demarches-simplifiees.frs

S'enregistrer :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-inscription-ademarches-simplifiees

Attentes des usagers : https://demarches-simplifiees.featureupvote.com





Restons en contact!

contact@demarches-simplifiees.fr

N'attendez plus, contactez-nous pour plus d'informations!

→ https://calendly.com/demarches-simplifiees

